

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Démarrage du nouveau contrat de délégation de service pour le réseau de chaleur de Lyon La Duchère, Écully et Champagne au Mont d'Or

Lors de la dernière séance du Conseil métropolitain des 15 et 16 mars, les élus ont voté une délibération pour l'attribution du contrat de délégation de service public du réseau de chaleur urbain du quartier de la Duchère, désormais dénommé « Ouest Lyonnais ». À partir du 1er juillet 2021, sa gestion sera confiée à ECLYDE, filiale à 100% de Dalkia. Le nouveau contrat va permettre de passer le taux d'énergie renouvelable et de récupération à 83% contre 68% actuellement, et d'étendre le réseau sur les communes d'Écully et de Champagne au Mont d'Or. Cette signature est le symbole de la volonté du nouvel exécutif de changer d'échelle dans le développement des réseaux de chaleur urbains de la Métropole

Les travaux sur le réseau commenceront dès 2022 pour une durée de deux ans. La quantité d'énergie distribuée par le réseau sera multipliée par 2,5 et passera de 5 000 à 12 500 équivalents logements, avec un tarif de la chaleur compétitif par rapport au gaz. Sur les 20 années de durée du contrat de délégation de service public, 37M€ d'investissements sont prévus par le concessionnaire.

Depuis sa création en 2015, la Métropole est compétente pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains. Le développement de ces réseaux, vecteurs efficaces d'énergie locale et renouvelable, est un pilier incontournable de la politique de transition énergétique de la Métropole. Ainsi l'objectif à 2030 est de desservir 200.000 équivalent-logements et de porter à 65% la part de l'énergie distribuée, issue de sources renouvelables et de récupération.

L'ensemble des réseaux de chaleur de la Métropole de Lyon ont reçu le label « éco-réseau de chaleur », décerné par l'association AMORCE. Il récompense les réseaux de chaleur vertueux d'un point de vue environnemental (taux d'énergie renouvelable et de récupération supérieur à 50%), compétitifs en termes tarifaires, et disposant d'une démarche renforcée pour informer, associer, voire impliquer les abonnés et usagers.

Pour Philippe Guelpa-Bonaro, vice-président délégué au climat et à l'énergie : « *Sachant que les besoins en chaleur représentent plus de 50% des consommations d'énergies des Grand-Lyonnais, le développement des réseaux de chaleur urbain est une des priorités du mandat. Ces réseaux permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en réduisant la facture de chauffage pour les ménages avec une source d'énergie largement renouvelable et locale. Tout le monde y gagne à court et à long terme, c'est ça notre modèle de transition écologique.* »